

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 25 OCTOBRE 2016**

L'an 2016 et le 25 octobre à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Christelle BONNIFACY, Edith COUREON, Brigitte HERMAN, Carol LAFFONT, Véronique VASSEUR, Nicole VESSIERES.

Messieurs Eric ARSAC, José BELLIART, Norbert MAZZON, André ŒIL, Roger OUVRIER-BONNAZ, Jean-Marie SYLVESTRE.

Absentes excusées : Madame Laurence COSTA, Madame Houria GOMEZ

Pouvoir a été donné par Madame Laurence COSTA à Monsieur Jean-Luc ZANON.

Pouvoir a été donné par Madame Houria GOMEZ à Madame Nicole VESSIERES.

Madame Véronique VASSEUR a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2016 est lu et approuvé à l'unanimité.

### **DELIBERATIONS**

#### **INDEMNITES DE CONSEIL AU RECEVEUR COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, vu l'article 97 de la loi n°82/213 du 2 mars 1982 modifiée aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, vu le décret n°82/979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat, vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires, vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux concours d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux, décide à l'unanimité :

de demander le concours du Comptable du Trésor chargé de la fonction Receveur Communal de la Trésorerie de Montélimar, Monsieur Patrick BLONDEAU, pour assurer des prestations de conseil,

d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an à compter du 1er avril 2016,

que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Patrick BLONDEAU,

de lui accorder également l'indemnité de confection des documents.

#### **INDEMNITES DE FIN D'ANNEE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une indemnité de fin d'année au titre de l'année 2016 à chaque agent municipal, en application des textes suivants : Décret n°97-1223 du 26 décembre 1997, Décret n°91-875 du 6 septembre 1991, Décret n°91-298 du 20 mars 1991,

Loi n°83-634 du 13 juillet 1983, Décret n°88-145 du 15 février 1988, Loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Cette indemnité sera versée sous forme d'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture (IEMP). Le versement de ces indemnités sera soumis au respect du critère suivant : assiduité de l'agent pour la période du 01/11/2015 au 31/10/2016 (prise en compte des absences pour congé de maladie ordinaire et mise en disponibilité). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité des votants (1 vote contre, 2 abstentions), d'attribuer à chaque agent communal une Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture (IEMP), au titre de l'année 2016 et charge le Maire de faire le nécessaire. Ces sommes seront inscrites au Budget Primitif Ville 2016 - section de fonctionnement- chapitre 012 charges de personnel.

### **RACCORDEMENT AU RESEAU BT, SANS AUTORISATION D'URBANISME, POUR ALIMENTER LA STATION DE REFOULEMENT SITUEE AU LIEU DIT « DESSOUS LACHAMP » A LA DEMANDE DE MONTELMAR AGGLO**

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (SDED) a reçu la demande de Montélimar Agglomération pour le raccordement au réseau BT afin d'alimenter la station de refoulement située au lieu dit « dessous Lachamp » à partir du poste de Boussier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de raccordement par le Syndicat Départemental d'Energies de La Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts et à la convention entre le SDED et ERDF, atteste que le projet ne nécessite pas d'autorisation d'urbanisme, précise que la part non subventionnée sera recouvrée en direct par le SDED auprès du demandeur avant la mise en service définitive, donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion de ce dossier.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations.

Enseignement :

- Le 1er Conseil d'Ecole a eu lieu le 18 octobre dernier.

Les effectifs pour l'année scolaire 2016/2017 sont de 117 élèves : 43 en classes de maternelle (petite, moyenne et grande section), 15 en CP, 18 en CE1, 12 en CE2, 16 en CM1 et 13 en CM2.

Les élections des délégués des parents d'élèves ont eu lieu le 7 octobre. 5 titulaires et 5 suppléants ont été élus.

L'exercice de sécurité du 17 octobre s'est déroulé dans de bonnes conditions.

Un exercice nucléaire aura lieu le mercredi 14 décembre prochain : l'évacuation de l'école de Derbières sera simulée en semi-réel, c'est-à-dire que sur ordre du poste de crise communal le car communal viendra récupérer les enfants à l'école de Derbières pour les transporter jusqu'à l'ancienne gare SNCF de La Coucourde.

Du 16 au 20 janvier 2017 les élèves de CM1 et CM2 partiront en classe de neige. Une participation financière sera sollicitée à la mairie sur présentation d'un projet éducatif et d'un budget prévisionnel

Les travaux à réaliser et les achats demandés par l'équipe pédagogique sont les suivants :

A l'école de Fondchaud : la remise en état d'un bac à sable et un téléphone à changer.

A l'école maternelle : le remplacement du garage à vélo, l'achat et le remplacement des patins des chaises, l'achat de 2 tablettes informatiques (investissement 2017).

pour la classe modulaire : le remplacement des rideaux.

- Au périscolaire, 9 enfants sur 10 participent aux activités proposées et 65 % des inscriptions se font désormais en ligne via le Portail des familles. En septembre, 770 repas ont été servis à la restauration scolaire (45 à 55 repas servis par jour d'école).

**C.C.A.S/Affaires sociales** (Suivi des dossiers depuis le 13 septembre 2016):

- Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) : 2 aides attribuées par le Département.

- Allocation Adulte Handicapé (AAH) : 1 en cours d'instruction à la MDPH, 1 accordée par le Département.

- La permanence de l'association APTE a eu lieu le 19 septembre dernier.

### **Restauration scolaire :**

Un stage de formation d'une journée a été effectué par le personnel de la restauration scolaire et par l' élu référent

L'objectif de cette formation était de présenter les règles d'hygiène à respecter dans le cadre de la restauration collective.

Le recensement de la population de La Coucourde aura lieu du 16 janvier au 17 février 2017. Le recensement pourra se faire par Internet. Se faire recenser est obligatoire.

Travaux extérieurs :

-Tous les travaux de voirie 2016 ont été réalisés. Les barrières de sécurité longeant la RN7 devant l'école de Fondchaud ainsi que le ralentisseur de vitesse sur la voie communale au quartier Fondchaud ont été remplacés.

- Deux entreprises locales ont été consultées pour l'élagage des 29 platanes situés sur le parking de l'école Fondchaud, sur la placette en face de la boulangerie, devant le bureau de tabac et au lotissement Fondchaud. L'entreprise REBOUL Jean Marc a été retenue pour exécuter ces travaux ;

- Un conteneur pour la collecte des pneus usagés a été installé à la déchetterie de Logis Neuf.

- La route départementale 74 sera fermée à la circulation entre La Coucourde et Sauzet du 2 novembre 2016 au 15 février 2017 en raison de travaux d'élargissement de la chaussée du col du Genty . Les déviations se feront par la RN7 et le nouveau contournement du nord est de Montélimar.

- Des panneaux de pré signalisation ont été installés par la DIRCE sur la RN7, avant le pont de Leyne SENS SUD NORD, pour indiquer la direction de Sauzet ,Marsanne.

- Les travaux de réseau de canalisations au hameau de Lachamp pour la nouvelle station d'épuration sont terminés et réceptionnés.

### **Animations/Festivités/Sports :**

- le mercredi 7 décembre : Goûter des Seniors organisé par le C.C.A.S. à la salle d'animation rurale Pierre Bonnet.

- le 11 novembre à 10h15, au Monument aux Morts (cimetière de La Coucourde) : commémoration du 98ème anniversaire de la signature de l'armistice de 1918. A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera offert par la municipalité à la salle Pierre Bonnet.

Site Internet communal : 2836 connexions au mois de septembre 2016.

Urbanisme (depuis le 13 septembre 2016)

- Permis de construire : 2 déposés – 2 en cours d'instruction – 1 accordé sur période précédente.

- Déclaration préalable de travaux : 3 déposées – 2 accordées.

- Certificat d'urbanisme informatif : 2.

- Droit de préemption urbain : 4 dossiers.

### **INFORMATIONS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux du groupe scolaire (extension/construction de l'école primaire) : les réunions de chantier ont lieu tous les mardis matin. Les travaux réalisés par les entreprises sont en accord avec le phasage du calendrier prévisionnel du chantier.

La borne de recharge pour les véhicules électriques sera mise en service en novembre. La recharge semi rapide (de 1h25 à 1h30) sera gratuite pour les usagers jusqu'en janvier 2018.

Un marché provençal a lieu tous les jeudis matin sur la place Freydier.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le 6 décembre 2016 à 18h30, à la salle du Conseil de la Mairie.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 25 octobre 2016

Le Maire

Jean-Luc ZANON